

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DECISION DU PRESIDENT

Objet :

**Futur siège social
« Castelpark II » :
acquisition d'un
écran interactif**

Décision n° 23-145

Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 4°, L 2122-23 et L 5211-2,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-208 en date du 9 décembre 2021 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président de la Communauté de Communes,

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du Code de la Commande Publique,

VU le règlement intérieur des marchés inférieurs aux seuils européens approuvé par délibération n°20200075 en date du 11 juin 2020, article 8.2,

CONSIDERANT qu'il convient d'acquérir un écran interactif pour le futur siège social « Castelpark II »,

VU la consultation réalisée par les services communautaires dans le cadre d'une procédure adaptée,

DECIDE

Ampliation faite le

ARTICLE I : d'acquérir un écran interactif pour le futur siège social « Castelpark II » auprès de la société DIGIT INNOVATION sise avenue Alfred Kastler 66000 PERPIGNAN pour les montants ci-après :

Certifié exécutoire en
Préfecture le :

- Matériel : 3 900,00 € HT
- Maintenance : 25,00 € HT / mois sur une période d'un an, renouvelable 3 fois un an
- Forfait livraison, connexion, formation : 150,00 € HT.

Et par la publication
le :

ARTICLE II : les dépenses seront imputées au budget principal.

Et par notification de :

ARTICLE III : la présente décision n° 23-145 sera inscrite au registre des arrêtés de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.

ARTICLE III : Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Percepteur.

Castelnaudary, le 19 octobre 2023

Le Président,

Philippe GREFFIER